

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
13 décembre 2023	08 décembre 2023	16	12	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Messieurs, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames BONNET Marie-Josée, LABAT Marie-Paule et Monsieur BIFFI Patrick.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur BIFFI Patrick a donné procuration à Monsieur BOUCHER Daniel
Madame BONNET Marie-Josée a donné procuration à Monsieur DUTOYA Raymond

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES AXES PRINCIPAUX DE MASSEUBE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que ce projet a pour objet d'assurer l'accessibilité et la sécurité piétonne, de signifier et requalifier les entrées de ville, de désimperméabiliser et végétaliser pour faire face au réchauffement climatique, de ralentir la vitesse des véhicules et de faciliter l'accès aux équipements, services et commerces

Le montant du projet s'élève à 1 533 400,45€ HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

➤ Subvention Etat (40%) sollicitée	613 360,18€
➤ Subvention Département (10%)	153 340,05€
➤ Subvention Agence de l'eau (25%) sollicitée	383 350,11€
➤ Subvention Région(5%) sollicitée	76 670,02€
➤ Solde Fonds propre de la Mairie (20%)	306 680,09€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux d'aménagement des axes principaux de Masseube.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Roger BREIL.

